

Cours de Théologie 2018-2019

Les fondements de la morale

Cours n°1

DIEU A PARLÉ

C'est Dieu qui prend l'initiative de révéler à l'homme ses exigences sur le comportement humain. Comme créateur, il nous connaît mieux que nous ne nous connaissons, comme père il se soucie de notre vie et de notre avenir. Loin d'être un trait général de toutes les cultures religieuses, le « monothéisme éthique » de la Bible est une nouveauté extraordinaire qui tranche avec tout ce qui a existé auparavant.

A. Les morales païennes en dehors du monde juif

Composant un panthéon souvent divisé en intérêts rivaux, n'ayant pas eux-mêmes une conduite morale irréprochable, les dieux des religions de l'Ancien Orient (comme ceux de la Grèce antique) ne s'intéressent guère au comportement moral des hommes. La seule exigence qu'ils ont à leur égard, c'est de leur servir des offrandes alimentaires ou autres qui leur permettent de se nourrir, ils châtient le blasphème, et toutes les nuisances que l'humanité risque de leur apporter (par ex. bruit qui les empêche de dormir).

Par contre la réflexion morale est le fait des sages, qui réfléchissent sur la vie. C'est souvent dans le milieu de scribes, qui travaillent dans l'administration des grands états centralisés de l'époque (Egypte, Mésopotamie, Phénicie) que fleurissent des écrits de sagesse, prenant souvent la forme de l'enseignement d'un père à son fils, fruit de son expérience. La perspective n'est pas religieuse (même si la religion est encouragée), il s'agit essentiellement de la réussite sociale, qui demande du travail, de la souplesse devant les autorités, une certaine habileté, de la maîtrise de soi, etc... la perspective n'est pas toujours bassement terre à terre, il y a parfois un rappel de la valeur des pauvres, du bienfait de l'amitié etc...

En Egypte où se développe particulièrement ce type de réflexion depuis les plus hautes époques, on voit naître une esquisse de ce qui sera le thème du « jugement des morts » : toute vie devra à la mort être jugée sur la valeur de ses actions, en présence d'un « dieu » qui reste anonyme et qui n'est qu'une figure de la justice immanente. Ce thème est – chose curieuse – récupéré par les rituels funéraires qui prétendent fournir aux défunts la meilleure éternité possible et, comme on n'est jamais sûr de franchir sans encombre l'étape du jugement, ces textes offrent des formules pour ensorceler son cœur et l'empêcher de se trahir devant le juge, et même, en cas de besoin, on ensorcèle le juge lui-même et on prend sa place. La démesure magique réduit à néant toute l'ouverture des sages à un jugement réel où l'homme serait mis en vérité devant Dieu.

La pensée grecque de son côté se livre à une intense réflexion sur la conduite humaine, surtout depuis Socrate (+ 399) qui se démarque des sophistes pour qui le bien se confond avec l'intérêt personnel: pour lui il y a une attitude juste qui n'est pas forcément rentable et qu'il faut néanmoins adopter, il vaut mieux subir le mal que de le commettre. Il y a une certaine

connotation religieuse à cette morale (le « démon » de Socrate), mais la justification part avant tout de l'homme et de sa dignité. Il en est ainsi pour Aristote et les Stoïciens qui suivront.

On pourrait chercher aussi chez Confucius les linéaments d'une morale très digne, morale de la vie sociale, qui recommande la règle d'or (ne pas faire à autrui ce qu'on redoute pour soi), mais qui n'est pas non plus religieuse.

B. L'évènement du Sinäi et ses suites

« L'histoire des juifs barre l'histoire du genre humain, comme une digue, pour élever le niveau » (Léon Bloy)

L'« évènement du Sinäi », c'est deux choses : Ex 3 (le Buisson ardent, la révélation de la transcendance absolue de Dieu et en même temps de son engagement en faveur de son peuple opprimé) et Ex 19-24 (la conclusion de l'Alliance qui repose sur une charte, dont le Décalogue est le cœur). Le Dieu qui se révèle est fondamentalement désintéressé (il n'a besoin de rien, cf. Ps 49 (50), 12 : « si j'avais faim, irai-je te le dire ? »), il est au-dessus de tout soupçon, l'amour qu'il porte à Abraham et à sa descendance est pure gratuité. Ses exigences sont sérieuses et graves, elles conditionnent la vie d'Israël : s'y soumettre, c'est vivre (« choisis la vie ! » Dt 30,19). Elles engagent l'avenir (Dieu garde son amour « pour mille générations » Dt 7,9). S'il y a un culte qui est demandé, c'est une condescendance de Dieu pour son peuple : le hausser jusqu'à la proximité avec Dieu.

L'historicité de l'évènement est aujourd'hui mise en cause par les spécialistes, on conteste la réalité du séjour en Egypte et des épisodes du désert (Finkelstein, Römer), on préfère parler d'une lente évolution de la religion des Hébreux depuis des formes proches des autres sémites de l'Ouest avec un polythéisme compatible avec une certaine monolâtrie (culte d'un Dieu principal), jusqu'au monothéisme strict qui serait le fait des prophètes écrivains Amos, Isaïe, Jérémie (J. Bottéro, *La Naissance de Dieu*, 1992). Néanmoins cette vision évolutive n'est pas totalement satisfaisante. Sans un évènement premier et suffisamment remarquable pour rester dans les mémoires, l'émergence du judaïsme ancien reste un fait incompréhensible.

Le Décalogue moral (« les dix paroles », cf. Dt 4,13) est présent sous deux formes assez voisines : Ex 20, 1-17 (recension dite sacerdotale) et Dt 5,6-22 (forme « deutéronomiste »). Le découpage des commandements n'est pas toujours facile à faire, d'où des divergences sur la numérotation entre catholiques et protestants. Il se compose visiblement de deux « tables » : ce qui concerne directement Dieu (I-III) et ce qui concerne Dieu à travers le prochain (IV-X). Ce qui frappe, c'est leur caractère d'absolu (on dit « apodictique »), tous ont une forme négative sauf III et IV ; aucune justification n'est donnée, sauf là encore III et IV. Il existe un autre « décalogue », cultuel celui-ci, que l'on lit en Ex 34,14-28, il commence comme le « décalogue moral » par l'interdiction de l'idolâtrie, et comporte le commandement du sabbat, mais pour le reste, il mentionne surtout les fêtes et certains interdits alimentaires. Il est probable que les dix paroles ont constitué un résumé de la Loi que les prêtres, responsables de l'entrée au sanctuaire, faisaient réciter à ceux qui venaient « se prosterner devant YHWH ». C'est ainsi que le sanctuaire de Silo, desservi par une lignée sacerdotale issue de Moïse, a pu être le lieu de la conservation du Décalogue.

La Loi dictée à Israël ne se limite pas au Décalogue, il existe en gros trois ensembles législatifs importants : ce qu'on appelle le code de l'Alliance (Ex 19,22-23,32), la législation sacerdotale rassemblée autour d'un noyau qu'on appelle la « Loi de sainteté » (Lv 17-23), et encore le « Code Deutéronomique » (Dt 12-23). Ces collections, de date sans doute différente, avec des préoccupations complémentaires, mêlent des exigences morales avec des règles minutieuses sur le culte et les fêtes, la pureté relative à la nourriture, l'énoncé des crimes et des châtiments, etc... Quel statut conférer à cette législation complexe ?

La tradition d'Israël a tendu, de plus en plus, à figer toutes ces prescriptions en un ensemble, dont toutes les parties sont égales entre elles et où ont toutes la même importance (les 613 « mitsvoth »), là où il est possible de discerner que, au moins au départ, on percevait mieux la distinction entre des lois « apodictiques » (valables en toutes circonstances) qui ne sont assorties d'aucun châtiment, et un droit « casuistique » qui fournit des applications et prévoit des transgressions (Benoit XVI citant Franz Crüsemann).

L'importance que revêtent les prescriptions de la Torah (mot qu'on a traduit par Loi, mais qu'on pourrait rendre aussi par enseignement) est de fournir une barrière contre l'idolâtrie :

- en veillant à ce que la vie humaine, jusque dans ses aspects les plus profanes, soit mise en relation avec Dieu par le biais des commandements ;
- en introduisant un ordre et des distinctions entre les choses qu'on utilise (règles de pureté qui permettent de déterminer des temps et des moments dans la vie du couple, d'éliminer certaines nourritures comme appartenant à des espèces inclassables, etc...), alors que le paganisme est « holiste » et sacralise la nature dans son jaillissement indistinct ;
- en refusant la consommation du sang, parce que le sang, c'est la vie et que la vie est un don de Dieu (Lv 17,11) ;
- en refusant les formes déviantes de sexualité, qui sont un refus de l'altérité, le refus de s'exposer à la différence des sexes, ou de sortir du cocon familial, ce qui revient à consommer « sa propre chair » (Lv 18,17, et 20,19 pour l'inceste) ;
- en régulant la violence sauvage du talion, par le recours à l'arbitrage, à la médiation de la loi, etc... ;
- en faisant du sacrifice non plus une occasion de « grande bouffe » et de défoulement, mais un acte purement religieux, observant un rituel minutieux.

C. L'intervention du Christ

Jésus intervient dans un peuple déjà marqué par l'exigence des commandements, il ne vient pas « abolir » la Loi, mais l'« accomplir » (Mt 5,17), ce qui peut s'entendre en deux sens : la porter à sa perfection en lui donnant son dernier achèvement, ou la réaliser lui-même jusqu'au bout. Les deux sens sont à retenir. Sur ce terrain, Jésus rencontre les pharisiens qui eux aussi cherchaient une perfection, qu'ils trouvaient dans la Torah écrite, mais surtout la Loi orale en train de se fixer à l'école des grands rabbins (Hillel, Chamaï, Gamaliel, Nicodème...). Jésus ne rejette pas par principe la loi orale (« sur la chaire de Moïse se sont assis les scribes et les Pharisiens: faites donc et observez tout ce qu'ils pourront vous dire, mais ne vous réglez pas sur leurs actes », Mt 23, 2-3), mais il dénonce l'aveuglement de ceux qui remplacent le

commandement divin par la tradition des hommes (Mt 15,3-6). En fait le Christ opère un recentrage : au lieu de mettre toutes les prescriptions sur le même plan, il instaure une hiérarchie entre elles. D'abord le « grand » commandement (l'amour de Dieu et du prochain), puis les règles morales du décalogue, enfin les règles de pureté et les différentes lois cérémonielles. Ces dernières gardent une certaine valeur comme pédagogie de l'obéissance : « c'est ceci qu'il fallait pratiquer, sans négliger cela », dit Jésus (Mt 23,23). En ce sens, le « Fils de l'Homme » est le maître du sabbat (Mt 12,8), déterminant les cas où il s'applique et ceux où une urgence plus grande prend la place.

Surtout Jésus interprète la Loi comme une prophétie, là où le judaïsme ramenait à l'inverse les prophètes à être des illustrateurs de la Loi. L'accomplissement qu'il lui vient apporter est un passage à la limite que va réaliser la Passion, c'est l'offrande du Serviteur, qui porte à sa perfection tout le théocentrisme de la Loi, c'est le seul sacrifice que Dieu accepte pleinement et qui met fin aux sacrifices de l'ancienne Loi, qui récapitule toute l'obéissance minutieuse des croyants.

Le Christ prêche d'emblée la « conversion » (changement de cœur, en grec : *métanoïa*), ce qui peut aussi se traduire par repentir, ou pénitence. C'est la suite du message de Jean-Baptiste, qui invitait les Israélites à se préparer à la venue du Messie, en rectifiant leur conduite, en éliminant la violence gratuite, l'égoïsme et la convoitise. Mais, pour le Christ, il s'agit d'un retournement radical, qui est associé au fait de le « suivre », de devenir son disciple. Le renoncement, parfois héroïque, qui est demandé à sa contrepartie dans une intimité plus forte avec lui, dans un « bonheur » d'un autre ordre qu'indiquent les Béatitudes.

Les **Béatitudes** (Mt 5,1-12 ; Lc 6,20-23) sont souvent prises comme le pendant chrétien du Décalogue, en fait il s'agit avant tout d'un texte de « sagesse », prenant la forme des « macarismes » (« bienheureux, bienheureux ») si fréquents dans la littérature sapientielle, cf. Ps 1,1 ; 2,12 etc... Si 31,8 ; 48,11). Selon que l'on suive plutôt le versant de Matthieu ou celui de Luc, le détachement est vu d'un côté comme une attitude intérieure qui achemine le disciple vers une pleine ressemblance à son maître, et de l'autre comme une préparation urgente dans l'attente des bouleversements qui marqueront l'instauration du Royaume. Les deux sont importants : la construction patiente d'une nouvelle identité, le choix radical dans l'impatience d'un accomplissement tout proche.

Les Apôtres, à la suite de Jésus, font entendre une parole d'autorité qui secoue et réveille, ils ont conscience de parler avec l'autorité même de Dieu.

Conclusion : Dieu s'est vraiment impliqué dans l'aventure des hommes, il a fait retentir sa parole dans le monde par les Prophètes et les Apôtres, mais en envoyant son Fils il a fait un pas de plus, Jésus n'est pas un messenger de plus qui donnerait un enseignement plus parfait et plus définitif : il est celui en qui se réalise plus complètement la volonté de Dieu, c'est tout son être qui correspond à ce que Dieu attendait de l'homme. De plus il nous donne son Esprit pour que la Loi de Dieu ne nous soit plus extérieure, mais qu'elle habite en nous, restaurant notre liberté blessée pour correspondre aux volontés divines.